

Réquisition de salle Maurice Thorez

Le Maire de Waziers,

A R R Ê T É

DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024 AU DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024

- Article 1 :** La Salle Maurice Thorez, située Allée Georges Larue à Waziers (59119) est réquisitionnée. Dès lors, la mise à disposition de la salle de sports Maurice Thorez par les associations sportives sera suspendue durant l'ensemble de la période précitée ci-dessus.
- Article 2 :** **Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution à chacun en ce qui le concerne :**
- Associations sportives occupant la salle Thorez

WAZIERS, le 14 OCTOBRE 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers (art. 9) (J.O. du 3 décembre 1983), modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965, relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1 - al.6), le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Publication sur www.waziers.fr le 13/11/2024